

TABLE DES MATIÈRES

POUR LE MOIS DE JANVIER 1919.

Mines, ministère des— <i>Suite.</i>	N°	Page.
Tourbières du Manitoba	15	6
Ministre de la Milice d'outre-mer—		
Le licenciement des troupes canadiennes d'outre-mer	16	1
Troupes canadiennes dans le nord de la Russie	16	9
Mission canadienne de retour des États-Unis	17	12
Permis d'importation pour fourrures canadiennes aux États-Unis	17	11
Pertes des forces canadiennes au 31 décembre 1918	15	1
Postes, ministère des—		
Courrier pour le Nord	15	4
Le "Bulletin Officiel" doit être mis à la portée du public	18	12
Reprise du service postal avec la Belgique	15	1
Une demande	17	6
Publications officielles du gouvernement canadien	16	12
Recherches scientifiques et industrielles—		
Les industries ont besoin de technologues d'expérience	15	1
Projet de bureau technique pour Montréal	17	6
Rendement de la Monnaie en deux ans de guerre	15	4
Rétablissement civil des soldats—		
Vues animées du rétablissement civil des soldats	15	4
Revenu de l'Intérieur, ministère du—		
Certificats requis pour effets belges	15	1
Inspection du pétrole	15	7
Production d'alcool moins considérable	18	5
Timbres de la taxe de guerre	15	10
Secrétariat d'Etat—		
Censeur en chef—		
Censure et messages radiotélégraphiques	18	12
Le fonctionnement de la censure de guerre	17	10
Plus de censure des messages radiotélégraphiques	15	5
Impressions et papeterie—		
Le Bulletin des Brevets publié chaque semaine	18	2
Publications officielles du gouvernement canadien	16	12
Période de cinq ans avant la naturalisation	18	5
Service civil, Commission du—		
L'expérience comptera à l'avenir dans les examens du service civil	15	10
Les heures de travail pour les employés civils	16	11
Positions à remplir	15	9
Positions vacantes	17	6
Service naval, département du—		
Division des pêcheries—		
Bateaux et attirail de pêche	17	7
Bonnes prises de poisson sur les deux côtes	18	3
Gens employés au service des pêcheries	18	6
La pêche des huîtres sur le Pacifique	17	9
Les pêcheries du Yukon	15	9
Pêche de la baleine sur le Pacifique	17	7
Saumon du printemps dans les eaux de l'Est	17	12
Statistique de pêche dans les eaux intérieures	17	11
Valeur des pêcheries durant la guerre	17	6
Table des matières pour le mois de décembre 1918	15	11
Travail, ministère du—		
Le marché du travail en décembre	17	5
Les conditions du travail en décembre	17	5
Rapports de 5 bureaux de conciliation	17	5
Renseignements précis sur la situation de la main-d'œuvre	16	9
Temps perdu pour grèves en décembre	16	11
Travaux publics, ministère des—		
Contrats donnés à St-Jean et Kingston	16	6
Soumissions pour le bâtiment d'hôpital	17	3
Soumissions pour nouvelle fabrique de membres artificiels	17	9
Soumissions pour un quai d'arsenal	15	9
Une étoile de bronze pour ceux qui ont servi dans la marine	17	1

LES PÊCHERIES DU CANADA SONT AU PREMIER RANG

Celles de la Norvège et des États-Unis sont les seules à leur contester la suprématie dans tout l'univers.

Les statistiques des pêcheries, partie III, du Recensement de l'industrie, 1917, préparées par le Bureau des statistiques du Dominion, en collaboration avec les départements tant provinciaux que fédéraux, contiennent l'article suivant au sujet des pêcheries du Canada :

Le Canada possède probablement les pêcheries les plus étendues de l'univers, celles de la Norvège et des États-Unis étant les seules à lui contester la suprématie, tant pour l'excellence ou l'abondance que pour la variété de la production. Ce qui démontre bien la fertilité des eaux canadiennes, c'est le fait que toute la prise de saumon, homard, hareng, maquereau et sardine, presque toute celle de l'églefin et une bonne partie des morues, merlus et merlans jaunes sont pris en dedans de dix à douze milles des côtes.

IMMENSES SUPERFICIES.

Le littoral des provinces atlantiques de Grand-Manan au Labrador, sans par-

ler des baies secondaires, mesure au delà de 5,000 milles, tandis que la surface à laquelle celui-ci forme un bassin naturel comprend la baie de Fundy, 3,000 milles carrés, le golfe Saint-Laurent, au moins dix fois plus considérable, et d'autres eaux océaniques formant un total de pas moins de 200,000 milles carrés, soit plus des quatre cinquièmes des pêcheries dans le nord de l'Atlantique. Outre cela, il y a 15,000 milles carrés d'eaux intérieures, entièrement contrôlées par le Dominion. Si considérables que soient ces superficies, elles ne représentent cependant qu'une partie des pêcheries du Canada. La baie d'Hudson, avec un littoral de 6,000 milles, est plus grande que la Méditerranée; la côte du Pacifique du Dominion mesure plus de 7,000 milles de longueur, et offre des abris exceptionnels aux pêcheurs; tandis qu'à l'intérieur du pays se trouve une série de lacs qui, pris ensemble, couvrent 220,000 milles carrés, soit plus de la moitié de l'eau douce de tout le globe terrestre, la partie canadienne des grands lacs du bassin du Saint-Laurent comprenant à elle seule 72,700 milles carrés.

Mais la grande abondance et l'excellence générale de la production de ces pêcheries sont encore de plus grande importance. La morue et le saumon ont longtemps contesté la primauté entre eux, mais depuis ces quelques années passées, l'énorme encadrement et le prix élevé des homards ont souvent relégué la morue au troisième rang.

On pourrait diviser les pêcheries de la côte atlantique en deux classes dis-

SUBVENTIONS ACCORDÉES À CERTAINES COMPAGNIES DE NAVIGATION

Les contrats de la New Zealand Shipping Company et de la Royal Mail Steel Packet Company sont renouvelés par de récents arrêtés en conseil.

La reprise générale du trafic maritime, permise par la signature de l'armistice, a eu pour résultat de faire renouveler les subventions accordées à deux compagnies de navigation faisant le service des ports canadiens. Ces subventions sont accordées, en vertu d'arrêtés en conseil passés le 19 décembre, à la New Zealand Shipping Company qui fait le service entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et les ports canadiens, et à la Royal Mail Steam Packet Company qui fait le service entre Saint-Jean, Halifax, les Indes occidentales anglaises et la Guinée anglaise.

Le comité du Conseil privé a en main un rapport, daté le 6 décembre 1918, envoyé par le ministre intérimaire du Commerce, dans lequel il est dit que l'arrêté en conseil du 5 avril 1917 autorise le gouvernement à accorder une subvention de \$11,666.66 pour chaque voyage complété par un navire de la New Zealand Shipping Company, Limited, entre les ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie et la Nouvelle-Zélande durant l'exercice se terminant le 31 mars 1918. Le contrat entre le ministère du Commerce et la New Zealand Shipping Company expira en décembre 1915, et par suite de l'état de

guerre il fut impossible de le renouveler. On continua donc le service, mais les subventions furent accordées en 1916 et en 1917 par des arrêtés en conseil.

La New Zealand Shipping Company n'a pas pu continuer son service au cours de l'exercice présent parce que ses navires ont été réquisitionnés par le gouvernement anglais; mais maintenant que la guerre est terminée le bureau chef de la compagnie à Londres nous fait savoir qu'il aura un navire à St-Jean en décembre prêt à recevoir son chargement pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et qu'il pourra peut-être en mettre d'autres à notre disposition d'ici au 31 mars prochain.

On a voté un crédit de \$70,000 pour le paiement de cette subvention au cours du présent exercice, mais jusqu'à présent on n'a pas touché à cette somme. Le ministre recommande donc qu'il soit autorisé à accorder à la New Zealand Shipping Company la subvention ordinaire de \$11,666.66 par voyage complété ou commencé entre le Canada et l'Australie et la Nouvelle-Zélande sur l'océan Atlantique, au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1919; il est compris que, par suite des difficultés de transport et autres, la compagnie ne s'engage qu'à faire les voyages que lui permettront les circonstances, et il est évident qu'elle ne recevra paiement que pour les voyages accomplis.

Le comité approuve la recommandation précédente, et soumet le tout à votre approbation.

L'arrêté concernant les Indes occidentales anglaises se lit comme suit :

Le comité du Conseil privé a en main un rapport, daté le 11 novembre 1918, envoyé par le ministre intérimaire du Commerce, dans lequel il est dit que le contrat qui avait été passé entre le ministre du Commerce et la Royal Mail Steam Packet Company de Londres, Angleterre, le 11 septembre 1913, est expiré depuis le 31 octobre 1918. D'après ce contrat la compagnie devait maintenir un service entre St-Jean et Halifax et les Indes occidentales anglaises et la Guinée anglaise, avec départ à tous les quatorze jours, et en retour on lui accordait une subvention annuelle de \$340,666.66, soit \$13,102.56 par voyage complet aller et retour.

Au commencement de l'année présente, le gouvernement anglais réquisitionna deux des quatre navires faisant autrefois ce service. Depuis la compagnie a fait tout en son pouvoir pour donner le meilleur service possible avec les deux navires en sa possession. Il est entendu que les deux navires réquisitionnés seront remis à leur propriétaire dans environ un mois. Dans l'inter valle, le ministre du Commerce ne croit pas qu'il serait désirable de faire un nouveau contrat à cause de la confusion qui existe actuellement dans le commerce et par suite de l'état anormal causé par la guerre. Il croit également qu'il ne serait pas bon d'interrompre le service actuellement, à cause de l'importance du commerce qui se fait dans les deux directions entre le Canada et les Indes occidentales.

En conséquence, le ministre recommande que le Conseil autorise le paiement d'une subvention à la Royal Mail Steam Packet Company au taux ordinaire de \$13,102.56 par voyage complet aller et retour entre le Canada et les Indes occidentales dans n'importe quelle direction, ou la moitié de ladite subvention par voyage ismple, aux termes et conditions de l'ancien contrat accordé à la Royal Mail Steam Packet Company, daté le 11 septembre 1911, lesdits paiements devant être faits pendant un an à partir du 1er novembre 1918.

Le comité approuve la recommandation précédente, et soumet le tout à votre approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

tinctes : celle de la mer profonde et celle du bord ou du littoral. La pêche au large se fait en vaisseaux de 40 à 100 tonnes, portant des équipages de douze à vingt hommes. La méthode employée est celle du chalut avec lignes et hameçons. Les appâts ordinaires sont le hareng ou le capelan et des amorces métalliques; et le poisson pris comprend surtout la morue, le merlu, l'églefin, le merlan jaune et le flétan. La pêche côtière se fait en petits bateaux, à pouvoir moteur d'ordinaire, contenant deux ou trois pêcheurs, et en petits navires avec des équipages de quatre à sept matelots. Ceux-ci se servent de filets ainsi que de lignes tant à main qu'à la traîne; tandis qu'à terre, on pose des filets, des seines et des barrages. Le poisson du littoral comprend la morue, le merlu, le haddock, le merlan jaune, le flétan, le hareng, le maquereau, l'éperlan, l'aloise, le carrelet et la sardine. La pêche au homard la plus considérable se fait tout le long de la rive est du Canada, tandis que des huîtres excellentes se rencontrent en nombre d'endroits du Saint-Laurent, surtout au large de l'île du Prince-Edouard. La pêche du saumon prédomine sur la côte du Pacifique, bien qu'il y ait une abondance de flétan dans les eaux septentrionales de la Colombie-Britannique. Le hareng abonde aussi en ces parages, servant surtout d'appât pour la pêche au flétan. Pour les pêcheries des lacs à l'intérieur, on se sert aussi de filets, de seines, de lignes et de hameçons.

Brûlé sous la chaudière pour produire l'énergie, le charbon donne un rendement de moins de 15 pour 100 des unités de chaleur utilisées, ce qui prouve que c'est une économie de le brûler de la manière ordinaire, si on en croit les données contenues dans le neuvième rapport annuel de la Commission de conservation. Par la carbonisation à basse température, on obtient les huiles légères et lourdes; le gaz peut être utilisé pour la production de l'énergie, et on peut brûler le résidu de coke de la manière ordinaire pour la production de la chaleur et de l'énergie.